

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Dominique**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 10 décembre 2013, à 19 h 30, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, Saint-Dominique.

Sont présents les conseillers :

Hugo Mc Dermott, Jacques Demers, Marie-Josée Beauregard, Jean-François Morin, Lise Bachand et Vincent Perron.

Formant quorum sous la présidence du maire Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Diane G. Bélanger

L'avis de convocation de la présente session a été signifié à tous les membres du Conseil, tel que requis à l'article 153 du Code municipal.

1. OUVERTURE DE LA SESSION :

Monsieur le maire, Robert Houle, ouvre la session.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-209 :

Il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par la conseillère Marie-Josée Beauregard et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement 14-280 décrétant les taux de taxation
4. Refonte des règlements d'urbanisme-mandat
5. Service administratif –rémunération 2014
6. Levée de la session

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT 14-280 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-210 :

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné lors de la séance régulière tenue le 3 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet et de sa portée;

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Dominique**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jacques Demers et résolu d'adopter le règlement numéro 14-280 décrétant les taux de taxes et les tarifs pour 2014.

Le règlement 14-280 fait partie intégrante de la résolution comme si au long cité.

4. REFONTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME – MANDAT :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-211 :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu l'offre de service de GESTIM pour le mandat de refonte de ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat doit débuter dès janvier 2014 pour respecter l'échéancier de réalisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu de mandater Gestim inc. pour réaliser la refonte des règlements d'urbanisme au montant de 21 500 \$ plus taxes, le tout tel que mentionné dans la soumission GESTIM2013-URB-231.

QUE les sommes nécessaires pour donner application à la présente résolution sont incluses aux prévisions budgétaires 2014 au poste 03-300-100-10.

5. SERVICE ADMINISTRATIF : RÉMUNÉRATION 2014

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-212 :

Il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Hugo Mc Dermott et résolu d'approuver la recommandation relative à l'indexation des salaires 2014 des employés, le tout tel que déjà prévu au budget 2014 dûment approuvé.

6. LEVÉE DE LA SESSION :

RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-213 :

L'ordre du jour de cette séance extraordinaire étant épuisé, il est proposé par le conseiller Vincent Perron, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 41

Robert Houle, Maire

Diane G. Bélanger
Directrice générale et secrétaire-trésorière
Par intérim